

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

1 - COLLECTIVITE QUI LANCE LA PROCEDURE DE CONSULTATION :

VILLE DE MARTIGNAS-SUR-JALLE
Service événementiel
3, avenue de la République
33127 Martignas-sur-Jalle

2- OBJET DE LA CONSULTATION :

La consultation lancée par la Ville de Martignas-sur-Jalle a pour objet de sélectionner le candidat qui occupera et exploitera à titre privatif le :

Vendredi 2 décembre 2022 14h / 00 h et le samedi 3 décembre 2022 8h /23h

Marché de Noël, Place située derrière le CCAS avec une ouverture au public de 18h à 23h le 2/12/22, et de 10h à 20h le 3/12/22.

Activités demandées :

- Des produits de saison et festifs à emporter et/ ou à déguster sur place
- Des produits locaux
- Des produits artisanaux
- Des produits de créateurs : décoration, arts de la table, vêtements, accessoires, bijouterie, jeux, jouets, décorations de Noël, végétaux ...

Cette procédure d'attribution simplifiée répond aux exigences de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Redevances d'occupation du domaine public :

- 10 € TTC par jour par emplacement

Modalités de règlement à la confirmation de votre sélection.

3- MODALITES TECHNIQUES :

Par stand : 1PC 16 - 3 kW /prévoir rallonge, adaptateur et multiprise

Si supérieur à 3 kW, le préciser lors de l'inscription.

Le Marché de Noël est organisé à l'extérieur, il faudra prévoir tout le matériel nécessaire à votre installation (barnum et lattes correspondants, tables, chaises, lumières et décorations sur le thème de Noël). En cas de difficulté, merci d'en informer le service événementiel lors de votre inscription.

L'installation et le rangement de votre stand sont à prévoir chaque jour, il n'y a aucune possibilité de laisser sa marchandise sur place. La Ville ne pourra nullement être tenue responsable en cas de vol ou de détérioration de matériel.

Le site sera mis sous surveillance durant la nuit du 2 au 3 décembre 2022.

4 – MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

Les offres seront adressées avec tous les documents nécessaires à l'enregistrement :

- Formulaire de candidature en ligne sur <https://www.ville-martignas.fr/marche-de-noel/>
- Photographies des produits ou services proposés
- Assurance pour l'occupation du domaine public
- Copie pièce d'identité
- **Pour les commerçants** : carte de commerçants non sédentaires et extrait KBIS datant de moins de 3 mois
- **Pour les associations** : copie de déclaration au Journal Officiel
- **Pour les artisans** : attestation d'inscription au registre de la Chambre de métiers et de l'artisanat
- **Pour les producteurs** : photocopie certifiée conforme de la carte d'affiliation à la MSA

Si votre candidature est retenue, pour la vente d'alcool il faudra demander une autorisation de débit de boisson auprès de la Direction Générale des Services de la Ville.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

- Soit en ligne via le formulaire en ligne sur <https://www.ville-martignas.fr/marche-de-noel/>
- Soit par courrier à :

Monsieur le Maire
Service évènementiel
3, avenue de la République
33127 Martignas-sur-Jalle

- Soit par courriel à : evenementiel@ville-martignas.fr

Renseignements auprès du secrétariat de l'accueil de la mairie au 05 57 97 00 50 du lundi au vendredi.

Date limite de dépôt des offres : le vendredi 28 octobre 2022

Date de réponse de l'administration : le 8 novembre 2022